

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Deux-Montagnes, situé au 803 chemin d'Oka, le mercredi 21 février 2018 à compter de 19 h 30.

### À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur Denis Martin,

### Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier Monsieur Patrick Denis, directeur de police

#### **ORDRE DU JOUR**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 21 février 2018

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2018

- 3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER
  - 3.1 Autorisation des comptes à payer au 21 février 2018 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04

## 4. RÉSOLUTIONS

- 4.1 Adjudication du contrat pour l'entretien ménager de l'édifice de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes
- 4.2 Cessation d'emploi pour les policiers temporaires
- 4.3 Acceptation de soumission véhicule tout terrain
- 5. AVIS DE MOTION

n/a

6. <u>DÉPOT DE DOCUMENTS</u>

n/a

7. <u>RÈGLEMENTS</u>

n/a

- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>
  - 9.1 Levée de la séance du 21 février 2018



2018-02-005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et APPUYÉ par :

Benoit Proulx

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2018, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est PROPOSÉ par : Sonia Fontaine

et APPUYÉ par :

Sonia Paulus

2018-02-006

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2018, tel que déposé.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 3. <u>AUTORISATION DES COMPTES À PAYER</u>

ATTENDU QUE les comptes à payer au 21 février 2018 totalisent un montant de 236 611.44 \$:

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 297 200,24 \$ pour la période du 18 janvier au 21 février 2018;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par :

Benoit Proulx

et APPUYÉ par :

Sonia Paulus

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 21 février 2018 au montant de 236 611,44 \$.

D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 18 janvier au 21 février 2018 au montant de 297 200.24 \$.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

2018-02-007



#### 4. **RÉSOLUTIONS**

## 4.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉDIFICE DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-**MONTAGNES**

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres public pour l'entretien ménager de l'édifice de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes (Appel d'offres SP2018-016);

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

	Armex Inc.	2011 inc.	Québec inc.	inc.
Entretien (avant taxes)	33 764,00 \$	49 100,00 \$	42 848,00 \$	52 754,00 \$
TPS	1 688,20 \$	2 455,00 \$ 4 897,73 \$	2 142,40 \$ 4 274,09 \$	2 637,70 \$ 5 262,21 \$
TVQ Entretien (après taxes)	3 367,96 \$ 38 820,16 \$	56 452,73 \$	49 264,49 \$	60 653,91 \$
Entietien (apres taxes)	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par :

**Benoit Proulx** 

et **APPUYÉ** par :

Sonia Fontaine

D'ACCORDER le contrat pour l'entretien ménager de l'édifice de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes à Armex Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 38 820,16 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SP2018-016.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2 CESSATION D'EMPLOI POUR UN POLICIER TEMPORAIRE

Il est PROPOSÉ par : Sonia Fontaine

et APPUYÉ par :

Sonia Paulus

DE CONFIRMER la cessation d'emploi de monsieur Yanic Lapierre à titre de policier temporaire en date du 15 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-02-008

2018-02-009



# 4.3 ACCEPTATION DE SOUMISSION - VÉHICULE TOUT TERRAIN

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a demandé à trois fournisseurs de déposer des soumissions sur invitation pour l'acquisition d'un VTT;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues :

	Motos	Nadon Sport	Yamaha
	Illimitées	St-Eustache	Laval
Coût (après taxes)	11 941,02 \$	11 936,46 \$	13 006,84 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de police et du directeur administratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par

Sonia Paulus

et APPUYÉ par :

Sonia Fontaine

QUE le conseil d'administration de la régie accepte l'offre de Nadon Sport St-Eustache, pour l'acquisition d'un VTT, incluant l'équipement, pour une somme après taxes de 11 936,46 \$.

2018-02-010

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **AVIS DE MOTION** 

n/a

**DÉPÔT DE DOCUMENTS** 6.

n/a

**RÈGLEMENTS** 7.

n/a

- PÉRIODE DE QUESTIONS 8.
- LEVÉE DE LA SÉANCE 9.

9.1 Il est PROPOSÉ par : Sonia Paulus

et APPUYÉ par :

Benoit Proulx

2018-02-011

QU'à 19h50, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Denis Martin Président

Secrétaire-trésorier